



Directeur Général, Directeur de publication

Babacar NDIR

Directeur Général Adjoint

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)

Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)

Agent Comptable Particulier (ACP)

Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale

Allé Nar DIOP

Mbaye FAYE

Papa Ibrahima Silmang SENE

Allé Nar DIOP

Ouleye K. SOW DIOP

Papa Amadou Moustapha NIANG

Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOUM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION					
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP				
ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA				
2. MIGRATION	Awa CISSOKO				
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY				
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL				
5. SANTE	Amy Collé CISSE				
6. JUSTICE	Maguette SARR				
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA				
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME				
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE				
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF				
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE				
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF				
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE				
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE				
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR				
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE				
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENGHOR				
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE				
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE				
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ				
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE				
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO				
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF				
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO				

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: www.ansd.sn; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution: Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

Introduction

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture occupe une place importante en raison de sa contribution significative à la sécurité alimentaire des populations, à la création de revenus et d'emplois, et au renforcement de la compétitivité. Ainsi, il est considéré parmi les secteurs prioritaires de l'économie nationale. A cet effet, un vaste programme de coopération en matière de pêche, notamment bilatérale, sous régionale, régionale et internationale, est entretenu pour permettre à ce secteur d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

En outre, l'Etat a mis en place des structures administratives et techniques servant de support au développement du secteur et a arrêté certaines mesures pour assurer l'accès aux ressources halieutiques dans la perspective d'un aménagement et d'une gestion durable.

Ce chapitre, outre le rappel de la politique de la pêche mise en œuvre, passe en revue les résultats généraux de la pêche maritime artisanale et industrielle, la pêche continentale, l'aquaculture ainsi que les exportations de produits halieutiques.

XII.1. POLITIQUE DE LA PECHE

En 2018, la mise en œuvre des programmes du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2017 – 2019 s'est poursuivie. Les principales actions menées dans le cadre de ce programme sont les suivantes :

XII.1.1. SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE DES PECHES

La Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale, appuyés par la Gendarmerie et la Marine nationale, ont mené des opérations de surveillance et de contrôle des pêches. Les interventions se sont déroulées au niveau des quais de pêche, dans les usines et en mer. Globalement, 2 412 inspections et/ou contrôles de navires industriels ont été effectués en 2017, tous pavillons confondus contre 2 672 en 2016. S'agissant de la pêche artisanale, 1 340 inspections de pirogues ont été effectuées par les vedettes de surveillance et les stations de surveillance côtière.

Egalement, avec l'appui du projet USAID – ComFish, les activités de surveillance participative se sont poursuivies durant l'année 2017, dans le cadre du réseau des Conseils locaux de Pêche artisanale (CLPA). Globalement, 172 sorties maritimes ont été financées pour les CLPA de Mbour, Joal Fadiouth, Sindia Nord, Rufisque/Bargny, Yéne/ Dialaw, Cayar, Kafountine, Ziguinchor et Saint-Louis et 2 344 pirogues ont été inspectées.

Ces opérations de suivi, contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser 476 arraisonnements : 12 navires sénégalais, 08 navires étrangers et 456 pirogues sénégalaises de pêche artisanale. Elles rentrent dans le cadre du renforcement de la surveillance des pêches et l'application des mesures du ressort de l'Etat pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

XII.1.2. SECURITE DE LA PECHE ARTISANALE

Dans le but de renforcer la sécurité en mer, outre la mise en œuvre du programme « gilet de sauvetage », la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) a organisé des missions de sensibilisation et d'information au profit des acteurs de la pêche. Des rencontres ont été organisées au niveau des sites de débarquement de la pêche artisanale, pour une sensibilisation sur le port du gilet de sauvetage, le respect des consignes météo et, surtout, sur les dangers encourus en pêchant dans l'enceinte du Port de Dakar.

Ces actions de renforcement de capacité sur la sécurité en mer et sur la pêche responsable ont concerné 08 CLPA, à raison de 30 participants par site, soit 240 acteurs. A ce nombre, s'ajoutent les 1 117 acteurs qui ont aussi bénéficié de formation sur la sécurité en mer avec l'appui de l'USAID — ComFish, l'Agence nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) et la DPSP. En outre, le projet USAID — ComFish, en collaboration avec l'ANACIM, a mis en place une plateforme de transmission des informations météorologiques aux acteurs de la pêche artisanale, communément appelée système d'alertes précoces (SAP).

Ce système est aujourd'hui renforcé par l'USAID à travers le Projet de Services d'Informations Climatiques pour Accroître la Résilience et la Productivité au Sénégal (USAID/CINSERE). En 2017, 26 347 messages d'alertes ont été diffusés pour informer les acteurs sur les phénomènes météorologiques.

XII.1.3. AMENAGEMENT DES PECHERIES

La mise en œuvre du plan de pêcheries des sardinelles se poursuit avec le démarrage des plans de gestion participatifs (PGP) au niveau de la Grande Côte Sud, de la région de Dakar et de la Petite Côte. Depuis 2016, cinq (05) plans locaux de gestion des sardinelles ont été élaborés, avec l'appui du projet USAID — ComFish, dans la Grande Côte (Nord et Sud), dans la région du Cap vert, dans la Petite Côte et en Casamance. Ces plans ont été restitués aux acteurs des CLPA concernés et approuvés par les Autorités administratives locales et par le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime.

XII.1.4. MODERNISATION DES MOYENS DE PRODUCTION

Dans le cadre de la modernisation des moyens de production, la subvention des moteurs s'est poursuivie avec 2 079 moteurs octroyés aux artisans pêcheurs en 2017.

Dans le cadre du projet de renouvellement de la flotte de pêche artisanale par les embarcations en plastique renforcé en fibre de verre (PRF), des essais ont été effectués sur les différents prototypes de pirogue proposés par les partenaires. Ces essais ont produit des résultats satisfaisants qui ont motivé l'installation d'une usine de fabrication des pirogues en fibre de verre pour la pêche artisanale.

XII.1.5. IMMERSION DES VASES A POULPE

S'agissant du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe, la mise en œuvre s'est poursuivie dans le cadre du projet ADuPeS, financé par l'Union européenne avec, notamment, la mise en réseau des CLPA au niveau national, l'instauration de repos biologique pour la protection de juvéniles et l'immersion des vases à poulpe pour faciliter la reproduction. Ainsi, 12 000 vases ont été confectionnés et immergés en 2017 (10 000 vases correspondant à l'appui du MPEM, à travers le projet ADuPeS et 2 000 vases dont la confection est prise en charge par les acteurs eux-mêmes).

XII.1.6. IMMATRICULATION DES PIROGUES ET PERMIS DE PECHE ARTISANALE

L'année 2017 est marquée par la poursuite de la pose des plaques réflectorisées d'immatriculation en aluminium, initiée en 2016. Au total, 15 874 embarcations ont été immatriculées sur un parc piroquier de 22 356 unités, soit un taux de 71%.

XII.1.7. RENFORCEMENT DE CAPACITES DES PROFESSIONNELS DE L'AQUACULTURE

Des séances de formation ont été organisées à l'attention des professionnels de l'aquaculture. Au total, 873 acteurs ont été formés dont 348 femmes et 525 hommes, soit un taux de réalisation de 54,6% par rapport à la cible annuelle de 1600. Comparé à 2016, il est noté une baisse de 43,9%. Pour ce qui concerne les encadreurs, 15 agents ont bénéficié de renforcement de capacités dont 7 dans le domaine de l'aquaculture à l'étranger (Chine, Egypte, France et Corée du Sud) et 8 au niveau national.

XII.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME⁴¹

Les ressources de la zone maritime sont caractérisées par une grande diversité biologique. Ces ressources halieutiques font aujourd'hui l'objet d'une forte pression avec plus de 11 000 pirogues actives opérant dans la pêche artisanale et un peu plus d'une centaine de bateaux battant pavillon étranger au large des côtes du Sénégal. Les débarquements de la pêche maritime ont observé une tendance à la hausse de 2014 à 2017.

L'année 2018 est marquée par une baisse globale de 5,1% des quantités débarquées, essentiellement imputable aux débarquements de la pêche artisanale.

.

⁴¹ Sauf indication contraire, les données proviennent de La Direction des Pêches Maritimes/MPEM.

En effet, les mises à terre sont passées de 487 435 tonnes en 2016 à 504 776 tonnes en 2017, puis à 479 194 tonnes en l'année 2018.

600 000 500 000 400 000 300 000 200 000 100 000 2010 2013 2014 2011 2012 2015 2016 2017 2018 PECHE ARTISANALE 370 405 | 372 956 | 405 974 | 398 214 | 373 652 | 383 222 | 397 871 | 396 053 | 360 632 PECHE INDUSTRIELLE 36 168 47 923 42 411 43 040 52 454 47 445 89 564 | 108 723 | 118 561 TOTAL DEBARQUEMENT 406 574 420 879 448 385 441 254 426 106 430 667 487 435 504 776 479 194

Graphique XII-1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en tonnes)

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.2.1. LA PECHE ARTISANALE

En 2018, la pêche artisanale, principale composante de la pêche maritime, s'est caractérisée par une diminution des quantités. C'est une activité ayant un certain ancrage ethnique, voire familial. En 2018, elle est pratiquée en moyenne par 70 041 pêcheurs avec une flotte de 11 912 pirogues.

XII.2.1.1. Débarquements de la pêche artisanale

Les quantités débarquées en 2018 ont baissé de 8,9%, soit 360 632 tonnes, après 396 053 tonnes en 2017. Elles sont essentiellement constituées de poissons, suivis des mollusques dans une moindre mesure et des crustacés. Comparativement à l'année 2017, les quantités de poissons et de crustacés débarquées ont enregistré des replis respectifs de 9,7% et de 39,8% entre 2017 et 2018. En revanche, celle des mollusques a augmenté de 10,9% sur la période sous-revue.

Ainsi, la baisse des débarquements de la pêche artisanale résulte de celle des poissons qui ont contribué à l'évolution globale de 9,1 points de pourcentage.

Tableau XII-1 : Débarquements de la pêche artisanale (en tonnes) de 2016 à 2018

ANNEE	2016	2017	2018	Evolution 2017/2016	Evolution 2018/2017
Poissons	377 765	371 732	335 696	-1,6%	-9,7%
Crustacés	2 305	3 582	2 157	55,4%	-39,8%
Mollusques	17 801	18 721	20 761	5,2%	10,9%
TOTAL	397 871	396 053	360 632	-0,5%	-8,9%

DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

La valeur commerciale des débarquements de la pêche artisanale s'est rehaussée de 15,6% entre 2017 et 2018, en liaison avec la progression de la valeur des poissons (13,1%) qui constituent l'essentiel des captures et les mollusques (46,1%). En revanche, la valeur des débarquements de crustacés s'est amoindrie de 59,9% et contribue négativement à l'évolution globale de la valeur marchande de la pêche artisanale.

Tableau XII-2 : Valeur commerciale des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de FCFA)

ANNEE	2016	2017 2018		Evolution 2017/2016	Evolution 2018/2017
Poissons	100 780 791	112 844 100	127 613 976	12,0%	13,1%
Crustacés	3 747 165	5 551 543	2 724 123	48,2%	-50,9%
Mollusques	18 632 838	21 288 039	31 099 635	14,3%	46,1%
TOTAL	123 160 794	139 683 683	161 437 734	13,4%	15,6%

Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

L'analyse des débarquements de la pêche artisanale au cours des dernières années montre une évolution assez contrastée. Après avoir atteint 405 974 tonnes en 2012, les quantités débarquées ont chuté sur la période 2013-2014. Par la suite, une reprise est enregistrée à partir de 2015 jusqu'à 2016 avec 397 871 tonnes. Les débarquements ont ensuite chuté en 2017 et 2018 avec des mises à terre qui s'élèvent respectivement à 396 053 tonnes et 360 632 tonnes.

PECHE ARTISANALE 405 974 410 000 398 214 397 871 396 053 400 000 383 222 390 000 73 652 380 000 370 000 60 632 360 000 350 000 340 000 330 000 2012 2013 2011 2014 2015 2016 2017 2018

Graphique XII-2 : Évolution des débarquements (en tonnes) de la pêche artisanale de 2011 à 2018

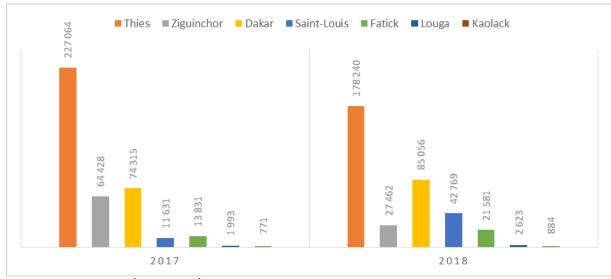
Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.2.1.2. Débarquements par région

La pêche artisanale est pratiquée dans sept régions maritimes et fluviales du Sénégal, notamment à Dakar, Thiès, Saint Iouis, Fatick, Ziguinchor, Louga et Kaolack.

La région de Thiès demeure la principale pourvoyeuse de captures mises à terre. En effet, 49,7% des débarquements de 2018 viennent de Thiès, suivie de Dakar (23,7%), Saint Louis (11,9%), Ziguinchor (7,7%) et par les autres régions à savoir Fatick, Louga et Kaolack qui fournissent 7,0% de l'ensemble des débarquements.

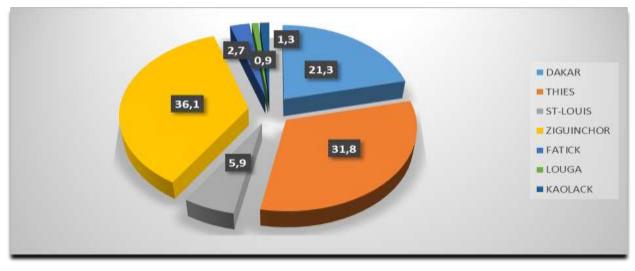
La baisse notée au niveau des débarquements en 2018 est imputable à la contreperformance observée au niveau des régions de Thiès avec -22% et de Ziguinchor avec -57%. Pour les autres régions, une progression des débarquements de 268% pour Saint Louis, 56% pour Fatick, 32% pour Louga, 15% pour Kaolack et 14% pour Dakar a été enregistrée.



Graphique XII-3 : Débarquement de la pêche artisanale par région en 2017 et 2018

Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

Le poisson représente une source majeure de protéines animales. Le mareyage s'effectue dans toutes les régions du pays et permet aux populations de s'approvisionner en produits halieutiques. La consommation moyenne est de 29 kg par an et par habitant au Sénégal.



Graphique XII-4 : Consommation de produits frais par région (%)

Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.2.1.3. Transformation artisanale

La transformation artisanale est très importante, car elle absorbe près du tiers des débarquements. Elle utilise une forte main d'œuvre féminine et permet, par ailleurs, de valoriser et d'atténuer les pertes après captures, et d'avoir un approvisionnement régulier en protéines animales, notamment pour les populations de l'intérieur du pays.

Les quantités transformées ont baissé de 2,0% en 2017 et de 6,1% en 2018. Le Kéthiakh reste le principal produit de la transformation en 2018 (63,1%), suivi du Guédj (17,1%), du Tambajang (6,2%), du Métorakh (5,4%), du Salé-séché (3,0%), du Yet (2,1%) et autres (3,1%).

La production de Méthorah a connu une baisse de 67,9% en 2018, tandis que le Tambajang reprend de l'aile avec une hausse de 23,6% de sa production en 2018, après un repli de 39,6% en 2017.

Un peu plus de la moitié (51,7%) des produits transformés est destinée à l'exportation au niveau principalement de la sous-région, de l'Union Européenne et de l'Asie. S'agissant de la consommation intérieure de produits transformés, la région de Dakar représente la plus grande destination avec 26,8% de la consommation intérieure.

AUTRE YET TAMBADJANG 2018 SALE SECHE **2017** 6 650 GEDJ KETHIAKH 25 000 5 000 10 000 15 000 20 000 30 000

Graphique XII-5: Transformation artisanale en 2017 et 2018 (tonnes)

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.2.2. LA PECHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle est essentiellement basée à Dakar et implique des armements disposant de navires battant pavillon sénégalais ou étranger qui sont au nombre de 137 pour l'année 2018. La pêche chalutière, la pêche thonière et la pêche sardinière constituent les trois composantes de la pêche industrielle. Cette pêcherie représente 26% des débarquements. Sa production s'élève à 118 561 tonnes en 2018 pour une valeur commerciale de 88,3 milliards de FCFA contre 108 713 tonnes pour une valeur 76,6 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 9,1% en quantité et 15,1% en

valeur. Ce relèvement est expliqué par l'effort de pêche lié à la présence des thoniers (bateaux senneurs et canneurs) et l'accroissement des sardiniers. La pêche industrielle ravitaille les usines de transformation et assure une part importante des exportations de produits halieutiques.

La pêche chalutière constitue la principale pourvoyeuse de produits mis à terre au niveau de la pêche industrielle en assurant 57,8% des débarquements de ce type de pêche en 2018 contre 64,6% en 2017. Sa production s'est réduite de 2,4% en 2018, après une progression de 15,4% en 2017. Les débarquements sont passés de 70 271 tonnes en 2017 à 68 576 tonnes en 2018. Cette diminution est imputable aux poissons (-2,2%) qui constituent sa principale composante et aux crustacés (-32,7%). Toutefois, les quantités débarquées de mollusques augmentent de 10,5%.

Les débarquements de la pêche sardinière sont particulièrement faibles. En effet, ils ont enregistré un repli de 25,4% pour s'établir à 608 tonnes en 2018.

La pêche thonière occupe la deuxième place avec 41,6% des mises à terre de la pêche industrielle. Avec ses 49 377 tonnes de débarquement en 2018, sa production a augmenté de 31,2% par rapport à 2017. Elle a ainsi généré une valeur commerciale de 32,5 milliards de francs CFA en 2018 contre 23,6 milliards de francs CFA l'année précédente, soit une augmentation de 37,6%.

Tableau XII-3 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle (en tonnes)

AN	NEE	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
	Poissons	54 553	60 234	58 927	-2%
Chalutière	crustacés	3 102	3 342	2 249	-33%
	mollusques	3 264	6 696	7 400	11%
Tho	nière	25 186	37 627	49 377	31%
Sardinière		3 459	815	608	-25%
ТО	TAL	89 564	108 713	118 561	9%

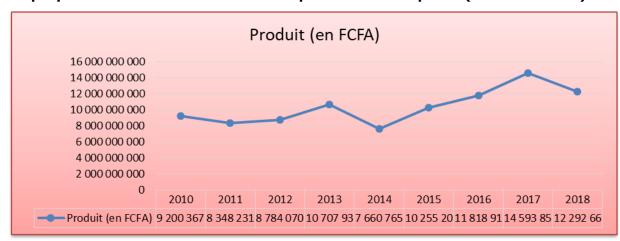
Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.3. LA PECHE CONTINENTALE⁴²

La pêche continentale qui, pendant très longtemps, n'a pas bénéficié d'un suivi adéquat, est restée confinée dans un second rôle, par rapport à la pêche maritime.

⁴² Les données proviennent de la Direction de la Pêche Continentale du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

Les débarquements de la pêche continentale sont restés dans une même dynamique sur la période 2014-2017 avec une production moyenne par an de 11 069 tonnes. Entre 2017 et 2018, ils ont enregistré une baisse de 18,3% (13 461 tonnes en 2017 contre 11 003 tonnes en 2018).



Graphique XII-6 : Evolution de la valeur de production des captures (eaux intérieures)

Source : DPC. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.4. L'AQUACULTURE⁴³

Selon un rapport de la Banque mondiale (*Fish to 2030 : Prospects for fisheries and aquaculture, 2014*), 62% du poisson consommé en 2030 sera produit par l'aquaculture. La croissance de ce sous-secteur pourrait permettre de répondre à une demande croissante en produits aquatiques et pourrait participer à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté, et à combler le gap des pêches de capture.

D'après les prévisions du PSE, la production de l'aquaculture pourrait contribuer à hauteur de 10% du volume total des pêches de capture, autrement dit, près de 50 000 tonnes de produits halieutiques et à la création de 20 000 emplois au Sénégal avant 2023.

La production aquacole est passée de 1 011 tonnes en 2017 à 1 109 tonnes en 2018, soit une progression de 9,7%. Toutefois, la valeur marchande de cette production s'est réduite de 24,3% sous l'effet d'une dépréciation des prix.

⁴³ Les données proviennent de l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

Tableau XII-4: Production aquacole de 2016 à 2018

	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Production (en tonnes)	2 082	1 011	1 109	9,7%
Production (en millier FCFA)	3 893 701	1 464 300	1 108 600	-24,3%

Source : ANA. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

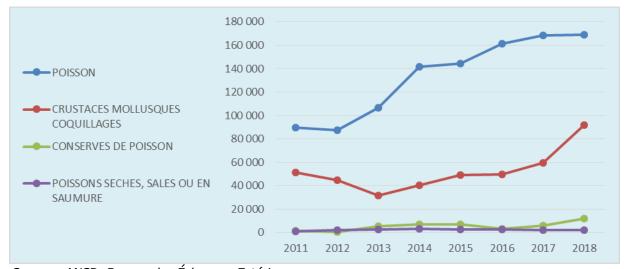
XII.5. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES

Les exportations sénégalaises de produits halieutiques constituent une importante source de devises.

En 2018, le Sénégal a exporté 244 881 tonnes de produits halieutiques ; ce qui représente par rapport à 2017, un surplus de 17 214 tonnes, soit une hausse de 7,6%.

La valeur commerciale des exportations est estimée à 274,1 milliards de FCFA en 2018 contre 236,3 milliards de FCFA en 2017, soit une progression de 16,0%.

Graphique XII-7: Evolution des exportations de produits halieutiques (En millions FCFA)



Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

XII.5.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS PAR PRODUIT

Les produits halieutiques exportés sont constitués de quatre grands groupes : les poissons frais de mer qui représentent 87,4% des quantités exportées en 2018, les crustacés, mollusques et coquillages (10,1%), les conserves de poissons (1,5%) et les poissons séchés, salés ou en saumure (1,1%).

En 2018, tous les produits ont vu leur exportation en quantité sensiblement augmenter. En particulier, le niveau des exportations de poissons frais de mer est passé de 206 149 tonnes en 2017 à 213 963 tonnes en 2018, soit une hausse de 3,8%. Les exportations de poissons séchés, salés ou en saumure se sont établies à 2707 tonnes, soit une augmentation de 56,6%. Quant aux crustacés, mollusques et coquillages, ils enregistrent une hausse de 38,1%. Il est également important de noter que les quantités exportées de conserves de poissons ont augmenté, passant de 1 963 tonnes à 3 588 tonnes entre 2017 et 2018.

Tableau XII-5 : Exportations en quantité des produits halieutiques (en tonnes)

	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
POISSON FRAIS DE MER	185 888	206 149	213 963	3,8%
CRUSTACES MOLLUSQUES COQUILLAGES	16 416	17 826	24 623	38,1%
CONSERVES DE POISSON	1 580	1 963	3 588	82,8%
POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE	3 537	1 728	2 707	56,6%
TOTAL	207 421	227 667	244 881	7,6%

Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

XII.5.1.1. Analyse des exportations par destination

La principale destination des ventes extérieures de produits halieutiques en 2018 est le continent africain avec 70,1% des quantités expédiées. L'Europe arrive en deuxième position avec une part de 18,0% et l'Asie vient en troisième position avec 9,5%.

Du point de vue des exportations en valeur, la principale destination des ventes à l'extérieur de la pêche en 2018 est le continent européen d'où proviennent 45,7% des recettes. L'Afrique arrive en deuxième position avec une contribution de 36,0%. L'Asie vient en troisième position avec 14,2% des recettes d'exportations de produits halieutiques.

Il est important de noter la percée des produits halieutiques sénégalais au niveau du continent américain avec 3,9% des exportations de produits de la pêche en valeur contre 3,2% en 2017. En revanche, les marchés d'Océanie restent encore à conquérir pour les exportateurs de produits de la pêche, car seuls 0,04% des quantités exportées sont destinées à ce continent.

Les principaux pays clients du Sénégal en 2018 pour les poissons frais de mer en quantité sont la Côte d'Ivoire (27,0%), l'Espagne (10,9%), la France (7,9%), la Corée du Sud (6,5%) et le Burkina Faso (7,8%).

Pour ce qui est des crustacés, mollusques et coquillages, l'Espagne (34,0%) et l'Italie (33,7%) se partagent l'essentiel des exportations en quantité.

Les Etat Unis d'Amérique, le Maroc et la France sont les principaux clients pour les conserves de poissons provenant du Sénégal. En 2018, ils ont reçu respectivement 43,3%, 27,3% et 18,5% des exportations de conserves en quantité.

Concernant les poissons séchés, salés ou en saumure, les principaux marchés d'exportation sont le Togo, le Ghana et le Congo.

POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE

POISSONS FRAIS DE MER

CRUSTACES MOLLUSQUES COQUILLAGES.

CONSERVES DE POISSON

20 000 40 000 60 000 80 000 100 000120 000140 000160 000180 000

Graphique XII-8 : Exportations en quantité des produits halieutiques selon la destination

Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

Conclusion

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime occupent une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par leur contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'aux exportations. La pêche continentale et l'aquaculture constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois, notamment en milieu rural. Par conséquent, une valorisation des ressources et de nouvelles méthodes complémentaires telles que l'aquaculture sont nécessaires pour satisfaire les besoins des populations.

Au titre des résultats économiques, la valeur commerciale des débarquements de la pêche s'est élevée à 254,4 milliards de FCFA en 2018 contre 222,7 milliards de FCFA en 2017, créant une valeur ajoutée qui représente 1,6% du PIB en 2018, après 1,5% en 2017 et correspondant, en outre, à 10,7% de la valeur ajoutée du secteur primaire.⁴⁴

⁴⁴ ANSD. Comptes nationaux, Base 2014. Les produits transformés sont dans le secteur secondaire.